

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

UN ANNIVERSAIRE

Il y aura dans quelques jours, le 18 février, un an que M. Loubet aura été élu Président de la République. Voyons le chemin parcouru par l'idée républicaine depuis cette élection.

Quand M. Loubet a pris le pouvoir, les passions excitées par l'affaire Dreyfus étaient à leur paroxysme. Tous les yeux étaient tournés vers la Cour de Cassation, dont les uns attendaient la justice, et les autres un arrêt conforme à leur désir sectaire. De ceux-ci, le triste Quesnay de Beaurepaire menait la bande, et il se trouvait un ministre républicain, un président du Conseil, pour proposer la loi de Dessaisissement, la loi la plus honteuse qu'ait jamais vu naître un régime. Honteuse, non par ce qu'elle est en elle-même car elle n'est pas mauvaise, mais par les circonstances dans lesquelles elle est née. Loi de peur et de lâcheté, que n'oublieront jamais les vrais républicains qui ont applaudi les beaux discours des Lecomte, des Bérenger, des Waldeck-Rousseau, et qu'ils ne pardonneront jamais à M. Charles Dupuy.

L'élection de M. Loubet avait été prédite par M. Clémenceau.

Cette prédiction réalisée, met en fureur le parti incohérent des nationalistes. Ils accusèrent le nouveau président d'être un dreyfusard, simplement parce qu'il était impartial, et d'être un panamiste, simplement parce que M. Q. de Beaurepaire n'avait pas fait son devoir. Ils lui ménagèrent une réception charivarique à son retour de Versailles, et ils recommencèrent à la journée d'Auteuil. M. Dupuy regardait tout cela d'un œil amusé, en prétendant évincé qui n'est pas autrement contristé des avanies que recueille son rival heureux. C'était pourtant l'organisation des forces réactionnaires qui se préparait, et la tentative de coup d'Etat de M. Déroulède, le 28 février, en marqua le point culminant. M. Dupuy ne voulut voir dans cet attentat caractérisé qu'un délit de presse, et en fit traduire les auteurs devant la Cour d'Assises où ces délits sont toujours acquittés.

Quant ce singulier républicain fut enfin par terre, le bon républicain qui préside aux destinées de notre pays, confia le ministère à un homme sûr, clairvoyant, ferme, qui lui-même, s'entoura d'hommes de caractère et de volonté. Le cabinet Waldeck-Rousseau ne recula pas devant les décisions audacieuses. Il sentait que la République était en péril et qu'il fallait agir avec énergie et sans délai. Le plus pressé était de liquider l'affaire Dreyfus. L'arrêt du Conseil de Guerre de Rennes fut un compromis entre la justice vraie et le sentiment de camaraderie qui unit tous les militaires. Crânement, M. Loubet le compléta, en signant le décret de grâce qui était au fond de l'arrêt. Cet arrêt, qui d'abord ne satisfait personne, fut reconnu par la suite, très politique. Les partisans de la culpabilité invoquaient la condamnation et ceux de l'innocence s'armaient de circonstances atténuantes. Le résultat, nous le voyons aujourd'hui, est que la grande Affaire est ter-

minée, et qu'elle ne passionne plus. Si n'y avait pas eu la grâce, l'idée que Dreyfus continuait à souffrir eût été intolérable à ses partisans, qui auraient persévéré dans leurs réclamations aigües.

Cela fait, le ministère de défense républicaine, déféra à la Haute Cour les piètres conspirateurs, chefs ou comparses, que nous avons vu se débattre piteusement devant une accusation qui avait pour elle l'évidence. Tous les accusés sont sortis diminués de ces débats, où ils ne firent preuve que d'insolence. La condamnation de quatre d'entre eux, dont un par contumace a suffi pour terrasser l'hydre, que les poursuites actuelles contre les congrégations finira par abattre.

La République n'est pas encore hors de danger, mais celui-ci est déjà moins grave. Si nous devons des remerciements au ministère, nous en devons aussi à l'homme intègre et simple qui a su le choisir. Entre ses mains, la République est bien placée et nous voyons avec satisfaction, que ce doux est en même temps un résolu, qui n'est accessible à aucune faiblesse sentimentale. On le ridiculise, on le bafoue, un folliculaire sans talent ose publier une brochure imbécile intitulée *Loubet-la-Honte*, mais M. de Christiani reste en prison et montre, par son exemple, qu'il ne faut pas trop toucher au Président. Aussi, n'ayez crainte, les roquets aboient, mais déjà ils ne mordent plus.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 février 1900

La Chambre continue la discussion du budget de l'agriculture.

Un amendement de M. Ménard, demandant 150,000 francs pour la réfection des digues et des marais salants de Saint-Nazaire, sont accordés.

M. Lorient présente des observations sur le service des eaux et forêts.

M. Dupuy, ministre de l'agriculture répond et donne connaissance du rendement de nos forêts, c'est-à-dire, 31 millions.

M. Girou, demande la création de 5 brigades volantes de gardes-pêche dans les départements. Il demande 25,000 francs. Adopté.

M. Devèze demande 200,000 francs pour secours et indemnités aux sériciculteurs.

L'amendement est repoussé.

Le budget de l'agriculture est terminé.

La Chambre passe au budget des Postes.

M. Berteaux a la parole pour exposer que les crédits de ce budget ont été augmentés de 8 millions 470,000 francs, car les recettes suivent une égale proportion.

Il ajoute qu'il faut augmenter le personnel des Postes.

M. Girou insiste sur le service téléphonique qui a besoin d'être amélioré :

Il demande qu'à Paris l'abonnement au téléphone qui est de 400 francs soit réduit à 60 francs, mais avec une taxe de 15 centimes perçue dans chaque conversation de l'abonné.

M. Mougeot sous-secrétaire d'Etat aux postes répond que cette réforme est à l'étude : Après quelques observations de M. Pascal, en faveur des facteurs ruraux, on passe à la discussion des articles.

Les chapitres de 1 à 6 sont votés.

On vote une proposition de M. Gantres en faveur des femmes employées dans certains ateliers auxquelles on veut donner la possibilité de s'asseoir au cours de la journée.

Et la séance est levée.

Séance du 9 février

La Chambre continue la discussion du budget des postes.

M. Clovis Hugues plaide la cause des tubistes, c'est-à-dire des employés chargés de

l'expédition des « petits bleus », qui sont mal payés et n'ont jamais de congé.

M. Mougeot répond que le gouvernement se préoccupera de ces intéressants fonctionnaires.

M. Magniande soutient un amendement tendant à une augmentation de 200,000 francs à l'effet de donner aux facteurs un congé de 15 jours par an. M. Mougeot repousse l'amendement, qui cependant est adopté par 323 voix contre 180.

M. l'abbé Lemire demande une augmentation de 150,000 francs de crédits pour indemnités diverses et secours, pour les agents et sous-agents dont le traitement est inférieur à 2,000 francs.

M. Pourquery de Boisserin, demande une augmentation de crédits sur ce chapitre de 205,000 francs. M. Mesureur et le ministre des finances repoussent l'amendement, qui cependant est adopté.

M. Raymond Leygues, soutient un amendement tendant à une augmentation de 50 000 francs pour être alloués aux agents de Toulouse et de Nantes, comme frais de résidence.

M. Mougeot promet d'étudier la question : l'amendement n'en est pas moins repoussé.

M. Coutant demande à titre d'indication une augmentation de 100 francs pour donner la franchise postale aux soldats et marins sous les drapeaux pour un maximum de 2 timbres par mois. Adopté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 8 février 1900

PRÉSIDENCE DE M. DE VERNINAC

Les élus des Hautes et Basses-Pyrénées sont validés, ainsi que l'élection de M. Godin dans l'Inde française.

M. de Casabianca pose une question à M. le ministre des colonies, qui aurait dit que la procédure à suivre pour la déchéance de Déroulède devait être la même que celle suivie avec M. Morelli.

M. Decrais répond que jamais il n'a tenu ce propos.

M. Bérenger émet une proposition relative à la translation de l'administration pénitentiaire relevant du ministère de l'intérieur, au ministère de la justice et relative à la réorganisation générale de ce service pénitentiaire, près du conseil supérieur des prisons.

La proposition est prise en considération : On vote un projet de M. Leydet tendant à l'application des circonstances atténuantes en ce qui concerne certains articles du code militaire. Le Sénat adopte un projet relatif à des médailles d'honneur à décerner aux sapeurs-pompiers comptant 30 années de services.

Après on vote un projet relatif à certains actes de l'état civil ainsi qu'aux testaments faits aux armées.

La séance est levée.

Séance du 9 février

M. Fallières occupe le fauteuil présidentiel.

On tire au sort les bureaux. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Fabre sur la répression des délits de presse. Il demande l'ajournement de la discussion, le gouvernement n'ayant pu en délibérer.

Le Sénat vote le projet de M. Garreau, tendant à modifier les lois de 1892 et de 1889 sur l'administration de l'armée.

Jeudi on procédera à la nomination de la commission d'instruction de la Haute Cour.

Sur ce, la séance est levée. Prochaine mardi.

Au Transvaal

Quelques engagements sur lesquels on n'a pas des renseignements précis.

Il paraîtrait, d'après les journaux anglais, que le général Buller aurait repoussé les Boërs, après deux combats sur la Tugela, et que de ce fait, Ladysmith pourrait être délivrée.

Il semble, toutefois, que ces nouvelles soient inexactes. Car, voilà près de trois jours que ces combats ont eu lieu, et le Ward-Office n'est pas très abondant de détails. Si les Anglais avaient été victorieux, si Ladysmith était délivrée, le Ward-

Office n'aurait pas perdu de temps pour annoncer ces nouvelles.

Le général Buller a dû probablement subir un autre échec, c'est pourquoi, les journaux anglais ne soufflent mot sur les divers engagements autour de Ladysmith.

INFORMATIONS

La Gauche Démocratique

La Gauche démocratique a procédé jeudi, au renouvellement de son bureau pour 1900. Ont été élus : président, MM. Sarrien, en remplacement de M. de La Porte, président sortant ; vice-présidents, Henri Richard, Alexandre Bérard ; secrétaires, Astier, Luraine, Renaud ; questeur, Chaudioux. M. Sarrien prononcera le discours d'installation dans une réunion ultérieure.

M. Brisson avait décliné toute candidature.

A l'Académie française

Dans sa séance hebdomadaire, l'Académie française a examiné les titres des candidats aux fauteuils rendus vacants par la mort de MM. Edouard Pailleron et Victor Cherbuliez. Les candidats sont, par ordre de date, au fauteuil de M. Cherbuliez : MM. René Bazin, Emile Faguet, Jean Aicard et Georges de Porto-Riche ; au fauteuil de M. Pailleron : MM. d'Avenel, Henri Fouquier, Georges de Porto-Riche, Jules Delafosse, Paul Hervieu, Etienne Lamy, Leroy, de Kermaniou et Jean Aicard.

La double élection aura lieu jeudi prochain, 15 février.

Récompenses pour l'enseignement aux Adultes

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté en vertu duquel il sera décerné, en 1900, cinquante médailles de vermeil avec prime de 100 francs, cent médailles d'argent avec prime de 75 fr. et 400 médailles de bronze avec prime de 50 fr. aux instituteurs et institutrices publiques qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès et qui se seront distingués par leur collaboration aux œuvres complémentaires de l'école.

Vingt-cinq médailles de vermeil, soixante-quinze médailles d'argent et cent médailles de bronze seront également décernées aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques qui auront collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux œuvres complémentaires de l'école.

Ces récompenses seront accordées sur la proposition des préfets et des recteurs.

La « Croix » contre M. Millerand

La première chambre du tribunal civil de la Seine a remis au mercredi 21 février courant, le procès en dommages-intérêts intenté par la Croix de Limoges à M. Millerand, ministre du commerce.

Haute Cour

M. le président Fallières a entendu jeudi matin, en présence de M. le substitut Fournier et de ses greffiers, M. Marcel-Habert, qui, aussitôt après cette comparution, a été réintégré à la prison de la Santé.

Les scellés concernant Marcel-Habert ont été ouverts en présence de cet accusé par M. Fallières. Il se confirme que la Haute Cour sera convoquée le 19.

Les groupes se sont réunis jeudi pour désigner les sénateurs à élire membres de la

commission d'instruction de la Haute Cour en remplacement de M. Isaac, décédé, et de M. Bérenger qui désire ne point être réélu. La gauche républicaine a décidé d'élire M. Tillay, premier suppléant titulaire en remplacement de M. Isaac. Le centre gauche a pris la même décision. La gauche démocratique a décidé de demander la nomination de deux de ses membres comme titulaires et deux autres comme suppléants. Aucun nom n'a été mis en avant dans ce dernier groupe.

Le cas de M. Déroulède

La commission chargée d'examiner le cas de M. Déroulède s'est réunie jeudi, pour se constituer. Elle a élu président M. Léo Meillet, et secrétaire M. Devèze. Les secrétaires ont ensuite été appelés, suivant l'usage, à rendre compte de la discussion de leurs bureaux respectifs.

Le commandant Esterhazy

Quelques journaux ont raconté qu'Esterhazy demandait à être poursuivi. Ce serait en vertu de la loi d'espionnage comme ayant été détenteur, au mois de novembre 1897, de la pièce : « Canaille de D... », qui faisait partie du dossier secret et dont la photographie lui aurait été remise par le colonel du Paty de Clam, qui la tenait du colonel Henry ; il viendrait se constituer prisonnier pour être jugé de ce chef, à condition d'être muni de sauf-conduit en ce qui concerne toutes les autres poursuites à exercer contre lui et notamment l'affaire Christian-Esterhazy.

Un correspondant de Londres a vu un ami d'Esterhazy, auquel celui-ci a donné les explications dont il nous fournit un résumé :

« Esterhazy était en garnison à Courbevoie en 1893 et avait de gros besoins d'argent ; Sandherr lui proposa alors de l'employer dans le contre-espionnage ; il accepta et aurait livré d'abord de l'Hay ; il recevait de Schwarzkoppen tantôt des notes ou des renseignements sur les affaires militaires allemandes et tantôt de l'argent. Mais cet argent, il était forcé de le partager avec quatre autres personnes qui auraient été ses associés. Esterhazy donne leurs noms qu'il est inutile de reproduire ; il déclare qu'il était le moins favorisé de tous, car sur 20,000 fr. qu'il aurait tiré de Schwarzkoppen, il n'en aurait empoché pour sa part que 2,000 »

De temps en temps, Schwarzkoppen s'apercevait qu'on lui fournissait de mauvaise marchandise ; il cessait les rapports et il fallait le relancer. C'est dans une de ces occasions qu'Esterhazy aurait, d'après lui, écrit le bordereau par ordre ; quant aux documents, ils auraient été portés à l'ambassade d'Allemagne par un agent du bureau de statistique. Le bordereau ayant été pris à l'ambassade d'Allemagne et étant revenu à l'état-major, une fatale ressemblance d'écriture voulut qu'on accusât Dreyfus. »

Tels sont les points essentiels du récit fait par l'ami du commandant Esterhazy et qui sont à peu près conformes, avec quelques détails en plus, au récit qu'il a fait au moment du procès de Rennes.

La Taxe d'Accroissement

La direction de l'enregistrement vient d'établir la statistique générale des poursuites de toute nature exercées depuis le mois d'avril 1896 jusqu'au 30 novembre dernier contre les congrégations pour la perception de la taxe d'accroissement : 2,088 contraintes ont été décernées ; 1,202 contre des congrégations autorisées, 886 contre des congrégations et associations non autorisées ; 815 instances ont été engagées, 506 contre des congrégations autorisées, 309 contre des congrégations non autorisées ; 678 jugements ont été rendus, dont 520 relatifs à des congrégations autorisées ; 290 saisies-arrêts ont été pratiquées, dont 255 contre les congrégations autorisées ; 231 saisies immobilières, dont 258 contre des congrégations autorisées et 5 saisies mobilières ont été autorisées par l'administration. Enfin, 3 ventes mobilières ont été pratiquées.

Les Assomptionnistes

M. Gouthe-Soulard archevêque d'Aix, vient d'adresser au Père Bailly, directeur de « la Croix », à Paris, une lettre au sujet de la suppression de son traitement par le gouvernement. Cette lettre est d'une extrême violence ; il y est dit entre autres choses :

« L'assertion de M. Waldeck-Rousseau me concernant est un impudent mensonge, et une grossière insulte que je renvoie à son auteur. Le violateur des lois de son pays, c'est M. Waldeck-Rousseau, en volant mon traitement qui est une dette reconnue plusieurs fois par nos Assemblées délibérantes. »

La lettre se termine ainsi :

« La lettre de M. le ministre est tellement impertinente que je crois sincèrement qu'il ne l'aurait pas signée s'il s'était donné la peine de la lire. En nous privant de nos traitements qui sont des créances de justice, M. Waldeck-Rousseau commet l'acte le plus disqualifié dans toutes les langues humaines. »

Nous espérons que M. Waldeck-Rousseau saura faire aux outrages de l'évêque Soulard la réponse qui convient.

Après M. Soulard, voici M. Charles, évêque de Valence, qui dans une lettre adressée au directeur de « la Croix », malmené le gouvernement et déclare maintenir tous les termes de sa première lettre au même directeur de « la Croix », cause de la suppression de son traitement.

Les suites du Siège du Fort Chabrol

On se souvient qu'à la suite du siège du fort Chabrol, une commission administrative fut nommée par le ministère de l'intérieur, avec mission de faire une enquête sur les dommages dont les habitants de la rue Chabrol et rues voisines avaient été victimes. Cette commission, présidée par M. Pélissé, conseiller de préfecture de la Seine, ancien député, a déjà tenu une vingtaine de séances. Ses travaux touchent à leur fin.

Des demandes très nombreuses d'indemnités ont été soumises à cette commission. Le chiffre atteignait près de 600,000 francs, pour évaluations de dommages, des expertises sérieuses ont été faites, les livres de commerce et les produits ont été compulsés, et les indemnités qui seront accordées ont été basées sur le produit des trois dernières années, plus une certaine somme pour la perte possible d'une partie de la clientèle.

Bon nombre de demandes ont été reconvenues fondées en principe, bien qu'exagérées comme il est d'usage en pareille circonstance. Le rapport de la commission va être envoyé dans quelques jours au ministère de l'intérieur qui doit, comme cela a été convenu avec les représentants intéressés du 10^e arrondissement, demander au Parlement les crédits nécessaires pour ce dédommagement.

CHRONIQUE LOCALE

Election sénatoriale

Les conseils municipaux des communes comprises dans le département du Lot, sont convoqués pour le dimanche 25 février 1900, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Talou.

Le collège électoral, formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux du département du Lot, se réunira au chef-lieu, le dimanche 25 mars 1900, pour procéder à l'élection d'un sénateur.

Enseignement

Amendement Rolland

C'est avec une bien vive satisfaction que nous avons enregistré dans un de nos derniers numéros le vote, à l'unanimité, de l'amendement Rolland par la Chambre des Députés. Il ne faudrait pas cependant s'endormir dans une trop douce quiétude et oublier que la cause n'est pas encore entièrement gagnée. Si nous désirons voir se réaliser les améliorations en perspective, il conviendrait d'agir, au plus tôt auprès des membres du Sénat, pour les gagner dores déjà à notre cause, chacun dans sa région.

Ces démarches s'imposent tout d'abord pour les délégués des Instituteurs qui sont tout qualifiés pour parler au nom du corps. Nous espérons qu'ils ne manqueront pas à ce devoir.

Leur tâche sera d'autant plus facile dans notre département que la représentation est franchement républicaine et partant entièrement dévouée aux intérêts du personnel laïque. Qu'ils s'adressent donc à eux résolument et obtiennent leur adhésion au sujet du projet qui va être soumis à leur ratification.

Sentinelle.

Le crime de Brouelles

Nous avons donné dans notre dernier numéro des détails complets sur cet épouvantable drame.

Voici quelques renseignements complémentaires :

Jeudi matin, les membres du parquet, accompagnés de M. le Dr Clary, médecin-légiste, se sont transportés au Pech-Dentus, pour les constatations légales.

Le meurtrier a été conduit sur les lieux et confronté avec ses victimes.

Miquel est resté insensible devant l'horrible spectacle, il a regardé d'un air hébété les cadavres de son père et de son enfant sans verser une larme et n'a rien répondu aux questions qui lui ont été posées par les magistrats.

Les objurgations de sa malheureuse femme n'ont pu le faire sortir de son mutisme.

Jeudi soir, Miquel a été incarcéré à la maison d'arrêt de Cahors.

Miquel donnait depuis quelques jours des signes de dérangement cérébral. Il aurait même dit, à un menuisier de Brouelles, qu'il reconnaissait lui-même ne pas raisonner comme autrefois.

Depuis lors, il avait éveillé les justes craintes de son entourage, à tel point qu'on avait cru prudent d'enlever le fusil qui se trouvait dans la maison, mais l'attitude relativement calme du malheureux détraqué était loin de laisser supposer l'horrible meurtre qu'il a accompli. D'autant plus que Miquel jouissait de la plus grande estime dans le pays et qu'il avait toujours manifesté des sympathies pour les siens.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle mettra en vigueur, à partir du 10 février prochain, les nouvelles dispositions ci-après, relatives à la délivrance et à l'extension des Billets Aller et Retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilom., seront désormais délivrés de toute gare à toute gare de réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom., savoir : le jour de départ et le lendemain, pour les distances supérieures à 60 kilom., la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilom., ou fraction de 100 kilom., non compris le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prolongée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr., 0,75, ou 0,50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilom., (600 kilom., aller et retour) seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, au cours de leur voyage.

Fêtes du Carnaval 1900

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. N° 2, qui seront délivrés le Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (24, 25, 26 et 27 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (28 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 28 Février.

CAHORS

On nous prie d'insérer les communications suivantes :

Cahors, 6 février 1900

Mon cher ami,

A la suite d'une lettre écrite par M. le Baron de Vauzelles à M. L., lettre que vous aviez jugée offensante pour vous, vous aviez chargé deux de vos amis de demander des explications à M. de Vauzelles. Ce dernier vous accorda une satisfaction que vous avez jugée absolument insuffisante. Vous nous avez alors priés de demander, en votre nom, à M. de Vauzelles, une rétractation plus explicite ou une réparation par les armes.

Conformément à votre désir, nous nous sommes rendus, hier lundi 5 février, à Saint-

Martin-Labouval ; M. le baron de Vauzelles étant absent, nous lui avons laissé une lettre dont voici la copie :

Saint-Martin-Labouval, 5 février 1900

M. le baron de Vauzelles

Monsieur,

Au nom de M. Bramel, d'Assier, nous nous sommes présentés cet après-midi chez vous. N'ayant pas eu l'honneur de vous rencontrer, nous sommes obligés de vous faire connaître par lettre le but de notre visite.

M. Bramel, jugeant insuffisante la satisfaction que vous lui avez accordée, nous a priés de venir vous demander une rétractation plus explicite ou une réparation par les armes.

Nous vous prions donc, Monsieur, de vouloir bien nous mettre en relation avec deux de vos amis, à la disposition desquels nous resterons à Cahors, demain, jusqu'à 8 heures du soir.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

D^r DARQUIER

A. COUESLANT

Aujourd'hui, 6 février, à 8 heures du soir, nous n'avons reçu aucune réponse. Dans de pareilles conditions, nous considérons notre mission comme terminée et nous vous prions de croire à nos sentiments dévoués.

D^r DARQUIER

A. COUESLANT

Directeur du Journal du Lot.

Mes chers amis,

Je vous remercie de votre aimable concours et vous exprime tous mes regrets de vous avoir inutilement dérangés.

Après m'avoir basement injurié, M. le baron de Vauzelles, sur ma mise en demeure, se déclara prêt à tout rétracter, arguant au reste de sa prétendue bonne foi. Au moment d'exécuter sa promesse il louvoie et sur une nouvelle et catégorique insistence il se dérobe.

J'espérais trouver quelque loyauté et un peu de courage chez ce monsieur à l'injure si facile et qui à tout propos et hors de propos se targuait de nobles principes et de sentiments chevaleresques. Il restera désormais acquis que ce gentilhomme est un triste personnage.

Encore une fois merci, mes amis ; je vous prie d'agréer mes sentiments d'inaltérable amitié.

L. BRAMEL.

Assier, 8 février 1900

La « Croix » et les Elections dernières

L'ELECTION SÉNATORIALE DU LOT

La Croix est décidément un journal amusant. Prétendant avoir examiné les résultats des dernières élections sénatoriales, elle chante victoire... à la façon des Anglais au Transvaal qui entrent dans les villes fortes ennemies.... comme prisonniers de guerre.

Sans doute nous enregistrons avec une certaine peine l'échec de Ranc, comme quelques mois auparavant nous enregistrons celui de Jaurès. Nous pensons, en effet, qu'il est aussi triste pour les électeurs d'avoir rejeté du Parlement des hommes qui ont contribué à la gloire de la politique et de l'éloquence dans notre pays, que pour l'Académie d'avoir relégué au 41^e fauteuil les maîtres de la littérature française.

Malgré cela, nos adversaires ont-ils le droit de se réjouir du succès, par exemple, du général Mercier ? La Loire-Inférieure est habituellement représentée par des réactionnaires ; cette élection ne change donc rien à l'état de choses existant.

Là où tous nos ennemis politiques avaient concentré leurs efforts, c'est certainement dans les Hautes-Pyrénées... Ils voulaient infliger un échec retentissant au Gouvernement actuel. Deux candidats étaient en présence : l'un, ministériel, le ministre Jean Dupuy ; l'autre le colonel Monteil, était le lutteur lancé dans la lice par le Soir, la Patrie, les Croix. Aux dires de ces journaux nous devions être écrasés.... Le vaincu a eu 552 voix, le triomphateur 95.

— Décidément les rédacteurs de la Croix sont quelquefois de bien mauvais prophètes. Cela pourrait donner à réfléchir à ceux qui croient encore à l'infaillibilité de leurs prédictions. — Enfin, pour achever la démonstration entreprise, il nous suffira de dire que si trois sénateurs appartenant à la gauche démocratique du Sénat n'ont pas été réélus, dix nouveaux se sont fait inscrire à ce groupe. — C'est donc 7 voix de plus, dont disposent les républicains avancés du Luxembourg. Nous serions heureux d'enregistrer très souvent des défaites de ce genre.

Prenant son désir pour une réalité, M. l'abbé Viguié prétend ensuite que le Comité de Concentration républicain de Cahors n'est « qu'une coterie sans autorité et sans mandat », un rien qui ne mérite certes pas de fixer l'attention des gens sérieux. Pourquoi donc cette « coterie sans valeur » est-elle l'objet des préoccupations constantes de la Petite Gironde, de la Croix ? Notre contradicteur a-t-il tenu à nous prouver qu'il ne se comptait pas parmi les gens sérieux ou bien a-t-il voulu, en s'attaquant violemment à quelque chose d'innocent, se montrer le fidèle disciple du héros connu s'acharnant après des moulins à vent ?

Aux dernières élections législatives le Comité de la Croix, qui patronait M. Bourdin, a été sérieusement battu par notre Comité qui a vu son candidat, M. Emile Rey, entrer au Palais Bourbon avec une majorité respectable. — Si le Comité de Concentration républicain est une non-valeur, qu'est donc alors celui de la Croix ? — Est-il admissible que le plus fort, soit le plus faible ? c'est pourtant là, la logique de M. Viguié ; ce n'est assurément pas celle de la plupart des gens.

Pour conclure, et pour ne pas être taxés d'irréductibles par notre contradicteur, nous allons une fois de plus faire preuve d'esprit conciliant. Nous formons, pour le 25 mars prochain, les mêmes vœux que M. Viguié. — Nous désirons vivement une défaite semblable à celle qui nous a été infligée aux dernières élections sénatoriales ; et nous souhaitons de tout cœur à notre pauvre Comité d'être, comme aux élections législatives passées, battu à plates coutures par le Comité-Colosse de la Croix.

Matinée littéraire et musicale

AU PROFIT DES PAUVRES, OFFERTE PAR LES ELÈVES DU LYCEE GAMBETTA, AU THEATRE DE CAHORS, LE DIMANCHE 11 FÉVRIER 1900, A 4 HEURES DU SOIR.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1. *Chœur des Scythes. Iphigénie en Tauroïde.* Gluck. La Chorale du Lycée et les Elèves de l'Ecole Normale.
2. *Marche militaire.* Schubert. Orchestre.
3. *La Distribution des Prix.* Poésie de Ratisbonne, dite par M. Coueslant, élève de huitième.
4. *Sérénade de Braga,* chantée par M. Labedan, répétiteur au Lycée.
5. « *Mon Cœur soupire !* », air des Noces de Figaro, chanté par Mlle Charpentier, élève de Mlle Varenne.
6. *Le Renard et les Raisins,* fable arrangée par un Anglais, dite par M. Muxart, élève de quatrième.
7. *Air des Bijoux de Faust,* Gounod, chanté par Mlle Varenne, professeur de chant, à Agen.
8. *L'Ange de M. Caboussat.* (Labiche) Scènes choisies, par MM. Fournier, Querrey, Chaigne et Roussel, élèves du Lycée.

Intermède

1. *Les Ménestriers allemands.* Chant composé par M. Meyer, professeur d'allemand au Lycée, exécuté sous sa direction.
2. « *Souviens-toi !* », musique de M. G. Barreau, professeur au Lycée, Orchestre.

DEUXIÈME PARTIE

1. *Chant d'Alsace,* H. Maréchal, la Chorale du Lycée.
2. *Ariette d'Hippolyte et Aricie,* Rameau, chantée par Mlle Varenne.
3. *Un Heureux.* Poésie de V. Hugo, dite par M. Deloncle, élève de seconde.
4. *Faust,* grande fantaisie pour violon, Gounod, M. G. Barreau.
5. *Le Lac de Lamartine,* Niedermeyer, chanté par M. Labedan.
6. *Duo du Roi d'Ys,* Lalo, chanté par MM. les Varenne et Charpentier.
7. *Les Fourberies de Scapin,* Comédie de Molière, par MM. Demeaux, Laurié, Mazar, Roux, Jacquet, Authier et Schnler, élèves du Lycée.
8. *Chœur des Fiançailles,* Lohengrin, Wagner, la Chorale du Lycée et les élèves de l'Ecole Normale.

CONCERT DE L'ORPHÉON

Le Concert que l'Orphéon offrira à ses membres patrons, le 18 février, promet d'être des plus brillants. C'est qu'en effet, dans cette soirée, paraîtront, en même temps que l'Orchestre symphonique : M. Lafarge, de l'Opéra, le brillant ténor qui vient de chanter le rôle de

Tristan, aux représentations de *Tristan et Yseult*, données par M. Lamoureux ; — Mlle Margerie, du Théâtre Lyrique, considérée, à juste titre, comme étant l'une des premières vocalistes de l'époque, fort jolie femme et qui ne paraît pas s'en douter, réunissant à tous les avantages d'une voix charmante, du timbre le plus sympathique, une virtuosité aussi audacieuse qu'impeccable ; — M. Edouard Bron, le violoniste des Concerts Lamoureux, dont la réputation en Allemagne, avait attiré sur lui, l'attention du célèbre chef d'orchestre ; — Mlle Valbert, des Variétés, élève de M. Delaunay, toute jeune diseuse, du plus grand avenir ; — M. Dessarnaux, des Nouveautés, le désopilant comique, artiste unique en son genre, qui ravit l'assistance par l'effet d'imprévu, la saveur et la variété de ses imitations ; et enfin, M. Merty, pianiste accompagnateur.

Avec une pareille phalange d'artistes, la soirée du 18 février, ne peut, en effet, manquer d'être belle ; au surplus, en voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

- | | | |
|-------------------------------|---------------|----------------|
| 1 Le Mois d'Amour. | J. Ritz. | Orphéon. |
| 2 Psychoparaplologie. | P. Evian. | Mlle Valbert. |
| 3 Air de Sigur. | Reyer. | M. Lafarge. |
| 4 Air de la Perle du Brésil. | Félic. David. | Mlle Margerie. |
| 5 Ballade et Polonoise. | Vieuxtemps. | M. E. Bron. |
| 6 a) La Cigale et la Fourmie. | Lafontaine. | M. Dessarnaux. |
| b) En visite. | Gerny. | Orchestre. |
| 7 Marche Militaire. | Schubert. | Orchestre. |

DEUXIÈME PARTIE

- | | | |
|---------------------------|--------------|------------------------------|
| 1 La Mine. | Luigini. | Orphéon. |
| 2 L'Angelus de la Mer. | Goublier. | M. Lafarge. |
| 3 Villanelle. | Agua. | Mlle Margerie. |
| 4 a) Méditation de Thais. | Massenet. | M. E. Bron. |
| b) L'Abeille. | Schubert. | Orchestre. |
| 5 Duo de Lackmé. | Léo Delibes. | Mlle Margerie et M. Lafarge. |
| 6 Caprice. | G. Barreau. | Orchestre. |

TROISIÈME PARTIE

TOTO chez TATA

Comédie en un acte, de Meilhac et Halévy
Toto, Mlle Valbert. — Le Pion, M. Dessarnaux

Nomination

M. Dauchez, secrétaire général de la Préfecture du Lot, est nommé sous-préfet de La Flèche (Sarthe).
Son successeur est M. Veillon, ancien chef de cabinet de préfet.

Contravention

Contravention a été dressée contre J. A., boucher à Cahors, pour avoir conduit son cheval à une allure trop vive sur les boulevards.

A qui le porte-monnaie

Le sieur Cubaynes, garde promenade, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Théâtre de Cahors

L'excellente troupe de M. Charletty, donnera ce soir, samedi 10 février une représentation du

VIEUX MARCHEUR

vaudeville parodie en 4 tableaux, par MM. Harry Blount et Lémon.

De L'INSAISSISSABLE, pièce fantaisiste, tirée du roman *L'Insaississable*, de Liane de Pougy, par MM. Blount et Lémon.

Le spectacle commencera par **COC... OU C'EST LUI**, comédie rosse, en 1 acte, de MM. G. Jehel et Louis d'Or.

Musique du 3^{me} de ligne

- PROGRAMME DES 8 ET 11 FÉVRIER 1900
- | | |
|-------------------------------|----------|
| Signal d'Orage, (Allegro) | Henrion |
| La Dame Blanche, (ouverture) | Boildieu |
| La Féria | Lacôme |
| A Les Toros, | |
| B La Réja, | |
| C La Zarzuela. | |
| Suite Algérienne | St Saëns |
| A Rêverie du soir à Blidah, | |
| B Marche Militaire Française. | |
- De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénelon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 février 1900

Décès

- Laroze Marie, épouse divorcée de Baldy, 27 ans, sans profession, rue des Trois-Baudous, 2.
Cabessut Paul, 3 ans, à l'hospice.
Trigolet Marie-Constance, épouse Couderc, 40 ans, coupée en robes, rue de l'Université, 7.

Bercegol Antoine, maçon, 84 ans, rue Lastié, 21.
Cubaynes Pierre, cultivateur, 86 ans, à Saint-Henri.

DÉBIT DE TABAC

DES MIEUX SITUÉS

A CÉDER DE SUITE

Pour renseignement, s'adresser au bureau du journal.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Malgré une pluie diluvienne, notre foire renommée, dite de la Sainte-Agathe, s'est assez brillamment tenue et a donné lieu à de nombreuses transactions.

Le magnifique foirail aux bœufs, malgré sa surface, était presque complètement garni. Beaucoup d'animation régnait parmi les commerçants des bêtes à cornes ; il en était de même au foirail des bêtes à laine.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs de boucherie, de 29 à 32 fr. les 50 kil. ; moutons gras, 65 à 70 c. le kil ; porcs gras, 50 fr. les 50 kil., poids vif.

Sous la halle aux grains, le blé valait 11 fr. 50 à 12 fr. les 80 litres ; le maïs 8 fr. 50 en moyenne et le sac d'avoine 6 fr. 75 à 7 fr ; les pommes de terre, 3 fr. le sac.

Les prix de la volaille étaient sensiblement les mêmes que ceux des marchés précédents. La truffe valait de 4 fr. 50 à 5 fr. la livre.

LIMOGNE. — *Rixe.* — Les conscrits de Laramière, venus un de ces jours derniers à Limogne pour « faire la fête », se sont pris de querelle avec un nommé Doucet, tisserand, qui jouait aux quilles.

Naturellement, ils en sont venus aux mains et Doucet a reçu quelques égratignures ; il se plaint, en outre, de vives douleurs aux reins. Ses blessures ne paraissent pas graves.

Décoration. — M. Carayol, le sympathique receveur d'enregistrement de Limogne, vient de recevoir les palmes académiques. La société musicale « la Fraternelle » que M. Carayol dirige depuis 12 ans, a donné une aubade à son directeur, à l'occasion de sa décoration. Un punch a ensuite réuni tous les membres de cette société au café Teyssière.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort presque subite de M. Delsol, propriétaire, bien connu, de l'Hôtel de la Poste, à Limogne. Membre de la société musicale depuis sa fondation, ce républicain a été conduit à sa dernière demeure, drapeau en tête, voilé d'un crêpe, accompagné par la musique de la société qui a joué des airs funèbres. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

St-MARTIN-I-ABOUVAL. — *Etat sanitaire.* — L'état sanitaire de notre commune est fort mauvais.

Ainsi, au bourg de St-Martin, sur une population de 192 habitants, 32 sont gravement frappés par l'influenza : 2 décès ont été déjà constatés ; quant aux autres habitants de la commune, ils ont tous eu à souffrir de la grippe.

Il en est de même pour les villages de Latoulzanie et de Nougayrat.

En résumé, le cinquième de la population est atteint de la terrible maladie qui fait partout de nombreuses victimes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Bal de Charité.* — La commission d'organisation du bal de charité s'est réunie mercredi soir, dans une des salles de la mairie.

A l'unanimité des membres présents, ont été nommés :

Président d'honneur : M. le docteur Houradou.

Président : M. Descamps.

Vice-présidents : MM. Malrieu juge, Froment conservateur des hypothèques.

Trésorier : M. Simon percepteur ; Secrétaire : M. Loubet avoué.

Les diverses commissions ont été composées comme suit :

Commission du Buffet :

MM. Belvèze juge ; Jean principal du collège ; Louis Laborie rentier ; Cavalie an-

ciein principal ; Camille Nozières négociant

Commission des Jeux :
MM. Prady juge ; Maleville imprimeur ; Lagarde greffier ; Brivet contrôleur des contributions ; Léonardi greffier du tribunal ; Capély commis des contributions.

Commission des Décors :

MM. Duthelhammas professeur ; Moles imprimeur ; Pradel ingénieur ; Salgues professeur ; Jeanmaire receveur des postes.

Commission de l'Orchestre :

MM. Lambert chef de musique ; Delmas chef de l'orphéon ; Mou'in professeur ; Lar-raye professeur.

Le bal a été définitivement fixé au samedi 24 février 1900, dans les salons de la Sous-Préfecture. La cotisation à verser est de 10 francs par famille.

Ainsi que cela a été annoncé, le produit du bal sera distribué à toutes les œuvres de bienfaisance de la ville.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Accident.* — Quelques jeunes galopins, profitant mal de leur congé s'étaient donné rendez-vous, jeudi dernier, sur le terrain vague qui borde à gauche l'avenue de la gare pour s'y amuser avec un wagonnet Decauville laissé là par un entrepreneur imprudent. Ils ne furent pas arrivés, qu'insouciant du danger, plusieurs s'installèrent aussitôt sur la plate-forme, pendant que d'autres camarades s'attelaient à la voiture.

Ils n'eurent pas franchi dix mètres, que la pente du terrain en accéléra tellement la vitesse que les enfants qui se trouvaient en avant furent renversés ou jetés de côté et que les autres furent violemment projetés dans le pré situé en contre bas du talus de plusieurs mètres.

Ils en ont été quittes pour quelques contusions sans gravité mais ils auraient pu se tuer.

Les familles feraient bien de veiller un peu mieux sur leur progéniture si elles ne veulent pas s'exposer, par insouciance, à de cuisants chagrins.

Une surveillance plus étroite s'impose, et il n'est que temps de réagir, en effet, chaque semaine nous amène de nouveaux et déplorables accidents qui devraient bien enfin ouvrir les yeux aux parents.

GEIL DE LYNX.

LIVERNON. — *Nomination.* — Par arrêté ministériel, M. Irignoux, conducteur des ponts et chaussées, attaché, aux bureaux de M. l'Ingénieur, vient d'être nommé Conducteur à Livernon.
Nos félicitations.

BULLETIN FINANCIER

Malgré la lourdeur des valeurs des Mines Sud-Africaines, notre marché demeure ferme, et nous n'avons que des changements sans importance à signaler d'une bourse à l'autre.

Le 3 0/0 à 100,65 n'a pas varié ; le 3 1/2 0/0 cote 102,55 et l'Amortissable 99,70.

Le Comptoir National d'Escompte est à 624 en hausse de 1 fr.

Le Crédit Foncier est recherché à 706.

On obtient très sensiblement 3 0/0 de revenu en achetant en ce moment l'Obligation foncière de 1895 qui réserve d'ailleurs une prime de remboursement appréciable si le titre n'est pas favorisé par un lot.

Le Crédit Lyonnais cote 1038 et la Société Générale 600.

Parmi nos Chemins : le Nord seul à 2182 a été coté à terme.

Le Suez a passé de 3467 à 3470.

L'Extérieure est à 68,57 ; l'Italien à 93,30 ; le Portugais à 23,05. Les Bons du Trésor Roumain 5 0/0 sont l'objet de demandes à 484.

Le Turc D reste à 23,25 et la Banque Ottomane à 572.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

SOUS L'ARBRE DU GARDE

— Je n'ai pas peur comme vous de tomber sur l'herbe, moi — riposta Rake d'un air méprisant; la hardiesse n'était pas le côté fort de son ennemi. — A qui parlez-vous donc là, mon camarade ?

— C'est un de mes cousins qui arrive du Yorkshire, — s'empressa de dire Willon d'un ton assez embarrassé, pendant que le susdit cousin hochait la tête d'un air assez morose, à la suite de cette présentation.

— Ah ! il ressemble à un gredin du Yorkshire — murmura Rake d'un ton qui prêtait tout un volume d'intentions à ces paroles innocentes. — L'endroit est très sec, très convenable, très gai, pour causer avec votre ami, oui vraiment !... excessivement agréable. J'espère que cela lui fera du bien de se trouver ainsi avec tous ses cousins; il n'a pas l'air trop bien disposé pour l'instant, — continua l'impitoyable inquisiteur en jetant un coup d'œil sur l'arbre du garde qui se trouvait à quelques pas de là, au milieu de broussailles

humides, et dont les branches étaient garnies de chats morts, de roquets, de hiboux, de crecerelles, de fouines, de belettes, et de martres.

Quelle aurait été l'issue de cette passe d'armes, c'est ce qu'il est impossible de dire, car, à ce moment, le poulain prit sur lui de mettre fin à l'entretien; il partit à fond de train, avec une fougue dont Rake lui-même ne put se rendre maître qu'après avoir filé pendant un bon mille.

— Il se passe quelque chose, — pensa ce sage et rude cavalier; — si ce gaillard aux cheveux rouges n'est pas un original, je le mangerai. J'ai vu cette figure-là quelque part; où diable était-ce donc? Son cousin!... oui, ils sont tous cousins dans la rue de l'Originalité, je le sais bien. Pourquoi viendrait-il trouver son cousin ici, dans le brouillard, quand on peut amener vingt cousins à l'office, sans que personne songe à rien vous dire? Si ce Willon n'est pas aussi habile que le vieil Harry...

Rake entraînait en ce moment dans la cour des écuries, pensif et rempli de soupçons sur le rendez-vous sous l'arbre du garde dans les fourrés les plus écartés.

Il l'eût été encore davantage s'il avait deviné que la barbe rouge et le modeste costume de Ben Davis, ainsi que les autres parties de son travestissement, tout aussi bien réussies, avaient empêché son œil perçant de reconnaître l'identité du cousin de Willon avec le fripon que la veille il avait vu chasser du champ de courses par son maître.

VI

LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE

Tayaut ! le joyeux mot ! éperonnons nos montures, ne perdons pas la trace ! Quoi de plus entraînant qu'un beau lancé ?

Rien ; vous sera-t-il répondu, si vous consultez un des habitants de la patrie des chasses à courre et des braves veneurs, soit que l'on chevauche pour chasser ou que l'on chasse pour chevaucher, suivant la judicieuse distinction de ce vieux sportsman d'Assheton Smith ; cette dernière catégorie devient, par parenthèse, de beaucoup la plus nombreuse, à notre époque de bruyants galops et de poumons infatigables.

Qui donc voudrait se résoudre à courir silencieusement un vieux renard rusé qui, gras et prudent, conduit la meute à travers de fastidieux et interminables détours dans les ajoncs et dans les ronces, se terre dans un fossé, se reposant ainsi pendant une heure, avant d'être débusqué pour se faire chasser jusqu'au crépuscule, dépitant lentement et malencontreusement les chiens en traversant des marais ou un cours d'eau ?

Qui donc ne donnerait à l'instant cinquante guinées pour figurer pendant cinq minutes dans une de ces poursuites qui vous entraînent ventre à terre à travers les haies et les jachères dans un tourbillon insensé, sans souci de la meute si bien dressée que jamais du lancé au retour elle ne commet une faute ? C'est là, selon nous, un heureux symptôme ! Cette passion du cheval qui fait l'honneur

des comtés, qui fait de Tedworth et de Pytchley, du Duc et du Fitzwilliam des mots et des noms familiers et chers, qui remplit Melton et Market Harborough, et attire les coquettes émérites à quinze milles de toute salle de bal pour se rendre au couvert, sans s'inquiéter de la pluie ou de la grêle, de la boue ou fondrières, du brouillard ou du froid, tant que le vent est favorable à la piste, est la même qui jadis conduisait les Six Cents héros de Bala-klava jusque sous le feu des canons moscovites ; qui, du temps de nos pères, fit voler les hussards de Grant comme des aigles, à l'arrière-garde près de Morales, et qui dans les nobles et vieilles Indes-Orientales comme dans le Far-West inculte, fait chercher et gagner à des vétérans exilés aux noms aristocratiques, une aristocratie nouvelle qui leur est propre, à la tête de leurs sauvages cavaliers irréguliers qui chargeront contre le diable lui-même à la voix de leurs chefs.

Dans toute l'armée, il n'y avait certes pas un homme qui aimât autant la chasse que Bertie aimait ce genre de sport.

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les alcools employés en pharmacie (Léon Guillet). — Curieux serpents (Max de Nansouty). — Une nouvelle colonie allemande. — Un projet de réunion des Deux Siciles (Paul Engelhardt). — Le lancement du « Narval » : sous-marins et submersibles. — Transporteur électrique domestique (P. Crépy). — Ballon dirigeable Zeppelin. — Bougie au carbure de calcium (Georges Vitoux). — La course à la mort (Max de Nansouty). — La préparation du caviar en Russie. — Electricité médicale : Nouvelle méthode d'effluvation. — Influence des rayons Röntgen sur la résistance électrique du sélénium. — Les convulsions d'enfants (Gaston Jongla). — Le fromage de Roquefort (Daniel Bellet). — Revue des inventions : Préparation des bichromates par électrolyse. — Globe de lampe géographique. — Feuilles halofogées adhésives. — Nouveau cerf-volant scientifique. — Diapason du dessin. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (G. Petit). — Cyclisme et automobilisme. — Le bogie Heilmann. — Un monomane cycliste (L. Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.
Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 février 1900.

V^{ss} Nacla : Chronique. — Charles Montagne : Le Savant camelot. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Victor Content : Les ruraux (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglé : Le dernier des Artagnan (suite). — V^{ss} Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1394, du 10 février 1900.

Fabrication automatique des chaînes de bicyclettes, par Daniel Bellet. — L'heure en Europe, par Henri de Parville. — La photographie des ondes sonores, par J. Derôme. — Nouveau perfectionnement au trolley, par P. M. — Les grandes gares du monde : Boston ; par Pierre de Mériel. — Un quai naturel en Tunisie, par D. L. — Exposition de 1900 : le Palais des Armées de terre et de mer, par A. da Cunha. — La fièvre aphteuse, par J.-F. Gall. — Production et exportation de volailles en Angleterre, par J. de Loverdo. — Fabrication de l'acide carbonique liquide, par J. L. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 5 février 1900, par Ch. de Villedeuil. — L'opticien automatique, par D. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2237 du 10 Février 1900.

GRAVUREL. — Beaux-Arts : L'Exposition des œuvres d'Alfred Stevens : La Venue. — La Bouquetière. — Souvenirs et regrets. — La Psyché. — Le houquet effeuillé. — La boule de jardin.

Exposition de 1900 : Le grand Palais : Pavillon central (Avenue des Champs-Élysées). — Façade sur l'avenue des Champs-Élysées. — Le Pan coupé de l'avenue Alexandre et du Cours la Reine. — Amorce du portique sur l'avenue d'Antin.

Théâtre Illustré : Opéra-Comique : Louise. — Couronnement de la Muse. — La Fuite de Louise. — Portraits : Alfred Stevens. — M. Bihourd. — M. Gustave Charpentier. — Le Colonel Joffre. — Le Comte Leontieff. — Nérologie : M. Bazille. — Paris : Le monument d'Henri Heine, au cimetière Montmartre.

Londres : Le War Office. — Algérie : Le Transsaharien. — Ain-Safra. — Les nouvelles gares inaugurées. — La nouvelle voie.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Yéron. — Variétés : Le pistolet philosophique, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par O. Merson. — L'Exposition de 1900 : Le grand Palais, par Ch. Ponsonailhe. — Le prolongement du Transsaharien vers In-Salah, par L. de Montarlot. — Le Grand-Prix du Casino de Monte-Carlo, par X. ; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Sport, par A. Wilmille ; Courses, par Archiduc ; Les Livres, par Pierre-Duc.

Fouille illustrée : L'Oustrance, par Henry Colombier, illustrations de Parys.

Le numéro 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 10 — du 8 février 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Miss Pore-Epic (Eudoxie Dupuis). — Le Maître d'École (Henri Balesta). — La leçon du Lapin (Victorin Aury). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Paul Sémant, Georges Conrad, Jean Geoffroy, Léon Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1419^e livraison (10 février 1900).

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — Fabrication des jeux d'athlétisme, par Ferdinand Merlet. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — Le chauffage à l'électricité, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 6 (10 février 1900).

1^o Aragon et Valence, par M^{me} Jane Dieulafoy. 2^o A travers le monde : Le lac de Garde, par Louis Chevallier. — La province de Tehé-Kiang, par H. D. de Mathusieux. — Les femmes Boers. — Leur rôle pendant la guerre actuelle, par S. G.

3^o Livres et Cartes. 4^o Conseils aux voyageurs : Conservation des Fleurs avec leur forme et leur couleur. — Dessination dans le sable ; Conservation par les vapeurs et solutions chimiques, par Paul Combes.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

7^e ANNÉE
JOURNAL MUSICAL MENSUEL
Grand format
LES MODERNES

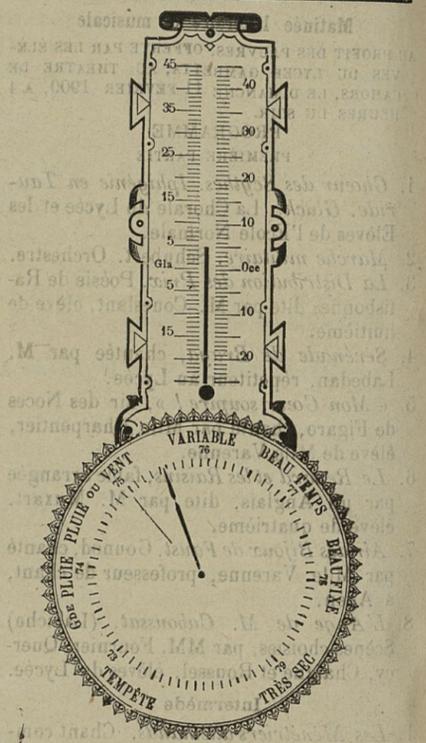
paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

Ces morceaux sont réunis dans une couverture sur laquelle est imprimée une intéressante revue musicale du mois précédent.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours d'une année représente une valeur marchandée de plus de 200 francs.

ABONNEMENT : 5 fr. l'an, en un mandat-poste.

Adresser les demandes à l'Editeur M. RO-SOOR-DELATRE, imprimeur et éditeur de musique à Tourcoing (Nord).
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 1.
Id. maxima de la veille : 10.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855
CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU
Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50
Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET
CHANTIER DU CHEMIN DE FER
AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la Gare des Marchandises)